

JOURNÉE D'ÉCHANGES

1er octobre 2010

Éragny-sur-Oise

Quelle(s) place(s)

dans nos **POUR
LES JEUNES**
STRUCTURES ?

SYNTHÈSE

Fédération départementale
des Centres Sociaux et
Socio-culturels du Val d'Oise



Fédération départementale des MJC
et associations d'Éducation Populaire
du Val d'Oise

FDMJC 95

Dès l'engagement de leur réflexion, les fédérations départementales des MJC et des Centres sociaux et socioculturels, ont sollicité l'appui du Pôle de ressources Ville et développement social. Cet appui s'est traduit par une implication dans la conception et l'organisation de la rencontre (participation au comité de pilotage, appui méthodologique), puis son animation et la réalisation de cette synthèse.

Pour le Pôle de ressources, l'appui à cette initiative s'est inscrit dans le cadre d'une démarche plus globale qu'il porte sur les problématiques éducatives et de jeunesse .



Ouvertures	p.4
Des équipements pour et par les jeunes : histoire d'un malentendu	p.6
<i>[Intervention de Laurent Besse]</i>	
L'équipement pour et par les jeunes : utopie des années 1960	p.6
Du désenchantement à l'évolution de la question de la jeunesse.....	p.8
Débats.....	p.10
Structures : quel projet ? Quelles pratiques ?	p.12
<i>[Synthèse d'atelier]</i>	
Du projet social de structure aux projets-actions.....	p.12
Le projet-action comme horizon « dépassable »	p.12
L'éternelle tension entre activités dites occupationnelles et activités dites éducatives.....	p.13
Les pratiques sociales des jeunes : formes d'expression ou loisirs occupationnels ?	p.14
<i>[Synthèse d'atelier]</i>	
Vers de nouvelles pratiques sociales ?	p.14
Le métier des animateurs et le fonctionnement des structures réinterrogés	p.15
Quelle(s) place(s) pour nos structures dans le(s) territoire(s) ?	p.16
<i>[Synthèse d'atelier]</i>	
Le territoire : de quoi parle-t-on ?	p.16
Territoire cloisonné, territoire ouvert.....	p.16
Projet social et territoires humains.....	p.17
Le partenariat : faire sens dans les territoires.....	p.17
La notion de structure n'est-elle pas trop rigide ?.....	p.17
Des équipements de quartier réinterrogés par la jeunesse d'aujourd'hui	p.18
<i>[Intervention de Chafik Hbila]</i>	
D'une politique éducative à une politique jeunesse : quelle place pour les équipements socio-culturels ?.....	p.18
La diversité de la jeunesse dans les quartiers populaires appréhendée à travers quatre situations sociales.....	p.19
La prise en compte de la jeunesse dans les équipements socio-culturels : des enjeux forts, des axes de travail posés	p.20
Débats.....	p.22
Quelques éléments de réflexion issus de la journée	p.24
<i>[Intervention de Bernard Bier]</i>	
Perspectives : vers un approfondissement du travail inter-réseaux	p.30

En ouverture à cette rencontre, un hommage à Françoise Tétard, historienne des mouvements sociaux, de l'éducation populaire, généreuse, passionnée et passionnante, disparue cette semaine. Elle a, par ses interventions et ses écrits, beaucoup contribué à faire reconnaître notre secteur d'activité. En plus de ses travaux de recherche, c'était aussi une militante des histoires, attentive à tout ce qui se passait dans le monde de l'éducation et très disponible pour venir expliquer l'histoire des mouvements d'éducation populaire, de l'éducation spécialisée, des ministères de la Jeunesse et des Sports, etc. Laurent Besse et Bernard Bier, vous avez beaucoup travaillé avec elle. Nous vous adressons nos amicales pensées.

La question de l'accueil et de la place des jeunes dans nos structures est souvent posée par nos entourages personnels, par les représentations, par les institutions, par l'actualité ou par nos responsables. Et avouons-le, nous sommes entre nous, ces représentations sont, pas partout certes, assez largement éloignées de nos réalités.

Mais avant tout, cette question devrait nous être posée par notre mission d'éducation, de formation du citoyen. Faire grandir, accompagner vers une autonomie, favoriser et exercer les capacités de jugement, de pensées, d'expression, là est bien le cœur de notre métier pour la plupart d'entre nous.

C'est autour de cette problématique que le groupe organisateur (Fédérations départementales des centres sociaux et socio-culturels, des MJC et Pôle de ressources Ville et développement social) a travaillé et préparé cette journée.

Faisant le constat – à vérifier – que chacun, dans nos structures, nos équipements, nous étions un peu isolés sur ces questions, nous avons pensé cette journée comme une rencontre et un moment d'échanges entre professionnels et responsables, et comme une étape dans une réflexion qui nécessite beaucoup plus de temps. Chaque réseau proposera d'autres temps d'échanges, de réflexion, de formations qui seront présentés en fin de journée, tout comme il sera possible de poursuivre cette dynamique par territoire, certaines villes étant représentées aujourd'hui par plusieurs personnes.

Nous avons, dans ce temps de travail, souhaité recevoir les contributions d'un historien, Laurent Besse et d'un sociologue, Chafik Hbila, qui vous seront présentés par Jean Claude Mas. Nous les remercions de leur présence et de leurs contributions.

Nous espérons que cette journée permette à chacune et chacun de prendre le temps d'analyse de ses propres pratiques, de réflexion, voire de remise en cause et nous donne envie de dépasser nos freins et nos contraintes pour retrouver notre capacité d'accueillir.

Jean-Luc Dardaine, Fédération départementale des MJC et associations d'Éducation Populaire du Val d'Oise

Commençons par un peu d'histoire : nous étions déjà ici à Eragny-sur-Oise en décembre 1998 lors d'une journée intitulée «quelle action jeunesse pour demain ? ». La dynamique était portée à l'époque par quelques animateurs des centres sociaux, dont Jean-Luc Dardaine faisait d'ailleurs partie.

Lorsque nous avons été sollicités pour construire cette journée par la Fédération départementale des MJC, il nous a semblé naturel d'y participer, d'une part parce qu'il est toujours plus riche d'être à plusieurs qu'isolé, pour preuve la richesse du contenu de la journée auquel a grandement contribué le Pôle de ressources Ville et développement social ; d'autre part parce que la thématique nous intéresse toujours autant, pour preuve près de la moitié du réseau s'est déplacée.

Généralement, les centres sociaux se situent plus dans une approche intergénérationnelle et de la famille que dans une approche spécifique des jeunes. On constate ainsi une diversité dans la prise en compte des jeunes dans le projet social, qui va de l'absence à l'omniprésence.

Mais même lorsque le centre ne porte pas d'action, de secteur, de projet jeunesse propres, pour des raisons locales, historiques, politiques...., le centre intervient néanmoins pour, par, avec des jeunes. En effet, il est nécessaire de le rappeler : un jeune c'est « aussi » un habitant.

Cette journée est organisée à un moment clé de notre cheminement, puisque des centres sociaux et socio-culturels de Pontoise, Cergy, Taverny travaillent ensemble depuis bientôt un an, à rendre lisible la place des centres sociaux sur cette thématique. Ce travail se concrétise par une réflexion sur les pratiques, mais aussi par la production d'écrits que nous espérons pouvoir diffuser en 2011.

La thématique jeunesse croise naturellement les autres champs de réflexion et d'action des centres sociaux : participation, accueil, lutte contre les discriminations. Elle illustre la transversalité et l'approche globale que nous défendons.

Bonne journée de travail, et à bientôt.

Nabil Kouidi, Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels du Val d'Oise

Par **Laurent BESSE**,
maître de conférences d'histoire,
IUT de Tours

Des équipements pour et par les jeunes : histoire d'un malentendu

En préambule à une lecture historique des équipements conçus par et pour les jeunes - que je qualifie d'histoire d'un malentendu -, quelques mots sur l'intitulé de la rencontre : « Quelle(s) place(s) pour les jeunes dans nos structures ? ». Le terme « Nos structures » laisse quelque peu supposer que les jeunes ne sont pas parties intégrantes de celles-ci. Pourtant, un certain nombre d'entre elles se veulent aussi « par les jeunes ». La question de la participation des jeunes est posée, elle l'est d'ailleurs de manière récurrente depuis plusieurs décennies.

L'historien que je suis est également interrogé par le terme « structure ». La notion « d'équipement » utilisée au cours des années 1960-1970, plaçait comme central le rapport au lieu, au bâti. Je ne suis pas certain que cela soit aussi net aujourd'hui.

Enfin, qu'elle apparaisse au singulier ou au pluriel, évoquer la ou les « place(s) des jeunes » montre que les jeunes sont présents aujourd'hui dans les structures socioculturelles. Il fut un temps où la réalité même de cette présence était interrogée.

Un mot sur l'intérêt d'un regard historique : pour les militants d'éducation populaire, pour les professionnels du secteur de l'intervention sociale, le détour par l'histoire permet déjà de déculpabiliser : l'accusation récurrente adressée aux animateurs, tenus pour responsables d'une absence des jeunes dans les structures, n'est en rien nouvelle. Ce détour contribue ensuite à briser le mythe de « l'âge d'or » des années 1960, au cours desquelles tout fonctionnait pour le mieux dans le meilleur des mondes pour les jeunes à l'intérieur des structures chargées de la jeunesse. Non, l'histoire montre que ce lien a toujours été problématique.

L'équipement pour et par les jeunes : utopie des années 1960

Un investissement massif dans un réseau d'équipements par et pour les jeunes

Les années 1960 sont caractérisées par deux phases successives, marquées d'abord par une utopie, au sens fort du terme, se traduisant par la construction massive d'équipements pour les jeunes, puis par un désenchantement.

L'utopie qui va présider à la création d'équipements pour et par les jeunes, renvoie aux deux acceptions du terme : le « u » privatif, un lieu qui n'existe pas, et le « u » au sens de ce qui est parfait.

Les équipements de jeunes construits dans les années 1960 et au début des années 1970 (maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, foyers de jeunes et d'éducation populaire) s'inscrivent dans ce double sens, entre une volonté de créer un lieu... qui n'en soit pas un, en même temps, pour en faire un monde idéal.

Cette construction est à replacer dans un contexte plus large de mise en équipements de la société française, en particulier concernant les jeunes. Sont en même temps bâtis des collèges, des écoles, des centres de PMI...

L'intérêt envers les jeunes dans les années 1960 s'explique d'abord par l'arrivée imminente des enfants du baby-boom. Cette jeunesse suscite aussi tous les fantasmes, au sens où l'avenir de la société française, qui entre dans la société de consommation et bascule définitivement dans l'urbanisation, est lu à travers la jeunesse. Celle-ci apparaît, peut-être de façon exagérée, différente des générations précédentes, entre autres parce qu'elle manifeste un certain nombre de signes d'autonomie, tant au regard des effets de la scolarisation qui a crû depuis 1947-1948, que d'une mobilité qui se développe (avec, par exemple, l'avènement du scooter puis de la mobylette).

Les jeunes produisent également inquiétudes et fascination, notamment par les agissements médiatisés de jeunes « blousons noirs » à Paris durant l'été 1959. D'où l'intervention du nouveau Haut commissaire à la jeunesse et aux sports, Maurice Herzog, qui lance un appel aux maires de France en leur demandant de construire des équipements pour les jeunes.

Dans ce contexte de mobilisation globale du pouvoir politique national, des autorités locales et des militants, la France se couvre donc d'un réseau d'équipements pour les jeunes. Si leur nombre n'a jamais été établi, les deux lois-programmes d'équipements socio-culturels et sportifs en 1961 et 1965, entraînent à elles seules la construction d'au moins un millier d'équipements, tandis que deux à trois fois plus sont construits par les communes et les CAF.

Intégration dans la cité, participation, liens intergénérationnels : des principes posés pour guider l'action

L'action qui va être mise en œuvre dans ces équipements - qui affichent alors la volonté de s'adresser à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale - trouve ses racines dans les années 1940-1948.

Elle se fonde en premier lieu sur l'idée que les jeunes seraient en voie de dépolitisation, qu'ils s'écarteraient de la vie normale de la cité. D'où l'importance de les réintégrer dans la « polis », au sens étymologique du terme, c'est-à-dire dans la cité. Cette intégration doit se faire d'abord par les loisirs et les sports. Symbole de cette intention : la création, à la Libération, de l'Administration de la jeunesse et des sports.

La deuxième idée est que cette intégration doit se faire par leur participation active à des activités de loisirs et à la vie de l'équipement. Il s'agit d'encourager, selon le néologisme de Geneviève Pujol, « une gestion participationniste ». Ainsi, les Conseils de maison des MJC vont réunir des jeunes et des adultes, chargés de répartir les locaux entre les activités, disposant parfois d'un budget propre. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, structures à l'époque essentiellement militantes, vont prendre une place importante dans la mise en œuvre de cette politique participationniste.

Une troisième idée repose sur le présupposé de l'existence d'une fracture générationnelle entre les jeunes et les adultes, que les équipements doivent contribuer à réduire. C'est le sens exprimé, par exemple, par la juxtaposition des termes « jeunes et culture » dans le nom « Maison des jeunes et de la culture » qui ne sont pas simplement des maisons de jeunes. De nombreux autres dispositifs cherchent aussi à créer du lien entre les générations. Pour autant, force est de constater que la fréquentation des équipements des années 1960 est très majoritairement le fait de jeunes-adultes de 17 à 24 ans, en partie insérés dans le marché du travail ou étudiants, issus des nouvelles classes moyennes. En effet, à l'époque, la scolarité n'est pas encore obligatoire jusqu'à 16 ans (l'application de la loi de 1959 n'étant effective qu'en 1967) et de nombreux jeunes travaillent avant l'âge de 16 ans. L'univers des équipements est par ailleurs très masculinisé, puisque fréquentés à plus des deux tiers par des garçons. On dit « les gars », pour parler des adhérents.

Le programme de construction d'équipements socioculturels fait l'objet d'un vaste consensus politique de 1959 à 1965, Les rares oppositions sont théorisées essentiellement par l'extrême gauche non communiste et des gens originaires des mouvements d'éducation populaire issus du courant « Auberges de la jeunesse », qui refusent l'institutionnalisation, la « normalisation » de l'éducation populaire.

Pour soutenir cette construction massive, des moyens non négligeables sont octroyés mais sans véritablement s'interroger sur le fonctionnement par la suite. Ainsi, des équipements de 600, 700 voire 1000 m² se trouvent portés et animés par des bénévoles, sans professionnels. Des emplois vont alors commencer à se structurer, le FONJEP (Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire, chargé de financer des postes d'animateurs - 1964) et les DUT d'animation sociale et socioculturelle (1967) sont mis en place.

Du désenchantement à l'évolution de la question de la jeunesse

Des intentions percutées par la réalité sociale

Ce consensus initial éclate dès 1965. Le désenchantement est à la mesure de l'ambition et des rêves des années précédentes. D'abord, les équipements se heurtent aux problèmes des bandes, des intrusions. Si les blousons noirs disparaissent après 1964, les bandes perdurent. Le nombre d'équipements socio-culturels qui brûlent ou sont sérieusement abîmés dans les années 1960 est extrêmement important. Les études réalisées à l'époque font apparaître des formes d'auto-exclusion de la part de nombreux jeunes au regard de ces équipements, qui apparaissent socialement clivés.

Rapidement les autorités reprochent aux « animateurs », cette nouvelle profession, de ne pas bien faire leur travail. François Missoffe, ministre de la Jeunesse et des sports de 1966 à 1968, déclare lors d'une intervention à la radio que, pour être animateur, « *il faut être un saint ou un raté* ». Ces reproches s'inscrivent dans un contexte où l'État a particulièrement investi dans la construction, moins dans la formation et la rémunération des animateurs, qui va incomber aux communes pour assurer le fonctionnement quotidien des équipements. De nombreux maires commencent à interroger l'efficacité des équipements, voire leur visée. L'équipement doit-il être un support de prévention de la délinquance et des incivilités, afin, pour reprendre la formule de Louis Pradel, maire de Lyon à l'époque, que les jeunes qui fréquentent les équipements « *ne me cassent plus mes becs de gaz* » ? Ou les équipements ont-ils vocation à occuper tous les jeunes ? Les fédérations d'éducation populaire, particulièrement celle des MJC, ne répondent pas à ces questions, entretenant de fait un malentendu, présent sans doute dès le début de la décennie mais jusqu'alors moins visible. Pour les responsables des MJC, il ne fait aucun doute que les équipements ont vocation à accueillir tous les jeunes. Il ne fait pas plus de doute pour eux que la jeunesse présentant des signes de marginalité a toute sa place dans les équipements qui ont vocation à s'adresser à tous les jeunes. Cette position n'était pas exactement celle de certains élus locaux qui, comme Louis Pradel cité plus haut, entendaient d'abord lutter contre la délinquance juvénile, même s'ils voyaient également d'un bon œil l'essor des activités proposées à l'ensemble des jeunes.

Les difficultés dans les équipements dès le milieu de la décennie rendent donc visible ce malentendu, ce « quiproquo » peut-être.

Le ministre de la Jeunesse et des sports Missoffe et ses services avancent un autre argument pour expliquer la désaffection des jeunes, surtout de milieux populaires, vis-à-vis des équipements. Les bâtiments seraient trop impressionnants, les structures sont trop grosses. D'où l'idée de créer des microstructures, via le programme « des 1000 clubs ». Un bâtiment en kit est confié à un groupe spontané de jeunes, qui le montent, puis l'animent eux-mêmes. Dans les faits, cette idée se heurte à la réalité de la vie sociale. Il faut susciter les groupes de jeunes, marqués eux-mêmes par un fort turnover (départ vers des études, le service militaire...). Le programme est un échec. Hormis quelques réalisations dans les campagnes, ces lieux seront souvent repris par les fédérations d'éducation populaire classiques, centres sociaux, MJC, foyers Léo Lagrange. Cette première expérience montre les limites de démarches devant s'appuyer sur « l'informel », pour mieux le formaliser, idée qui sera reprise à de multiples reprises par la suite.

Une apparition de nouveaux publics dans les équipements... qui éloignent les jeunes

Mai 68 va profondément transformer la question de la jeunesse dans les équipements, pour plusieurs raisons. Durant ce mois, de nombreux lieux socio-culturels sont ouverts, en particulier à des adultes qui les fréquentaient peu ou prou jusqu'alors. Cette tendance à l'élargissement des publics aux adultes se renforce dans les années suivantes.

Ce fait résulte aussi de la logique même de l'évolution des équipements, qui s'agrandissent, se structurent et développent des activités de plus en plus formelles, entre autres des ateliers. Se posent des problèmes de concurrence dans le fonctionnement des équipements, de coexistence entre activités bruyantes et moins bruyantes, entre activités formalisées, type cours de gymnastique volontaire féminine et jeunes au foyer. Le public adulte va en partie « chasser » le public des jeunes. Cette évolution se produit très rapidement, dans les années 1970-1975.

Un autre « nouveau » public fait irruption dans les équipements socio-culturels à la même époque : les enfants. Il est utile de rappeler l'extraordinaire valorisation de l'enfance que connaît la société française à partir des années 1950. Jusqu'alors, seules les mères de milieu populaire, sans autre solution, envoyaient leurs enfants à l'école maternelle, également surnommée la « salle d'asile ». Avec ce mouvement de valorisation de l'enfant, l'école maternelle devient ludique, agréable, les activités de loisir enfantin se multiplient. À la demande des autorités, en particulier municipales, les équipements socio-culturels vont également se tourner vers ce public qui présente beaucoup d'avantages, notamment celui d'une inscription régulière aux activités.

La question de la jeunesse désormais placée sous le sceau de l'insertion socio-professionnelle et la prévention de la délinquance

Au cours des années 1970, la question de la jeunesse est en partie transformée en question de la marginalité, dans un contexte économique qui change radicalement à partir de 1974. En 1977, des premières mesures destinées à l'emploi des jeunes sont initiées. Un rapport « Sécurité et liberté » du ministre de l'Intérieur Alain Peyrefitte, amorce quant-à lui un tournant dans les politiques répressives en France. Critique envers le travail des animateurs et la faible fréquentation des structures par les jeunes, le rapport suggère de changer la nature des activités proposées (des ateliers mobylette plutôt que des séjours), pour occuper ces jeunes et engager avec eux un travail qui permettra de lutter activement contre la délinquance.

Cette même année 1977, Jean-Charles Lagrée, sociologue, alerte sur le manque de prise en compte des adolescents dans les équipements socioculturels, dans un article « La place des jeunes dans les structures socioculturelles ». Dans les mois qui suivent, l'INJEP est sollicité par de nombreuses communes pour travailler sur ces enjeux. Le tournant est spectaculaire.

La question des jeunes et de leur place redevient donc un sujet important, mais ancré dans les questions de chômage et de délinquance et non plus, comme dans les années 60, dans une approche intergénérationnelle.

En 1981, suite à l'arrivée de la gauche au pouvoir, le rapport Schwartz exhorte à changer d'époque pour privilégier l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au détriment de l'approche de l'intégration des jeunes par les activités de loisirs. Dans un certain nombre de fédérations d'éducation populaire, le tournant est douloureux. Nous entrons là dans une nouvelle période, dans laquelle la question des jeunes sera ancrée à la question de l'insertion et non plus à celle des loisirs pour lesquels les équipements avaient été construits dans les années 1960.

Un(e) participant(e) : Comment, dans les années 1960-1970, les structures socioculturelles se sont-elles emparées des problématiques rencontrées par les jeunes issus de l'immigration, au-delà de la perception des autorités à l'époque de la jeunesse en tant que « classe » dangereuse ou à risque ?

Laurent Besse : À l'époque, les structures et leurs fédérations abordent cette question sous le prisme du soutien aux travailleurs immigrés, plutôt qu'à leurs enfants qui sont encore jeunes. La prise en compte d'une spécificité des jeunes de la deuxième génération se produit au tournant des années 1980 en France, avec par exemple le théâtre immigré – expression d'étudiants, parfois de travailleurs – qui circule dans le réseau socioculturel des MJC, des centres sociaux... Cette prise de conscience arrive tardivement : en Angleterre, les Youth Centers ou Centres de jeunesse, développent dès le milieu des années 1970 des testing dans les boîtes de nuit.

Ensuite, la prise en compte de l'origine immigrée est le fruit d'histoires locales, en référence à des immigrations diverses. Par exemple, la MJC de Villerupt, en Meurthe-et-Moselle, organise un festival du cinéma italien, conçue au départ comme une activité de jeunes de la seconde génération immigrée italienne, en référence à leurs racines et à leur spécificité culturelles. Dans la MJC de Vénissieux, parmi les noms des animateurs, apparaissent au début des années 1970 des noms d'origine maghrébine, traduisant une appropriation locale des équipements par des jeunes issus d'une immigration alors récente.

Il existe peut-être une spécificité propre aux MJC, marquées pendant longtemps par une culture souvent décrite comme communiste ou cégétiste tout au moins, une culture avec un rapport à l'universel très fort, qui se traduit par un refus de prendre en compte les différences. Ainsi la municipalité de Grenoble s'est heurtée au refus des MJC locales de développer des actions spécifiques vers les gens du voyage. Au-delà de différents politiques, cette approche heurtait une vision de la citoyenneté républicaine, une conception unitaire de la nation.

Un(e) participant(e) : Dans les années 1970, le Conseil d'administration de ma MJC avait une moyenne d'âge de 18 ans. Il fallait par contre demander une autorisation d'agrément tous les ans à la préfecture pour Majid, Larbi. Les jeunes non français n'avaient en effet pas le droit de siéger dans un Conseil d'administration d'association loi 1901, sauf autorisation spécifique du préfet. Dans le nord des Hauts-de-Seine, nous travaillions avec la Sétrapa, l'équivalent de la Sonacotra, autour de l'accueil des familles immigrées, père, mère et enfants. Nous travaillions aussi avec les jeunes de la cité voisine Emmaüs.

Un(e) participant(e) : Même si l'intention d'équipements pour et par les jeunes n'a pas produit les effets escomptés au regard du « monde parfait » que nous imaginions, quelques réussites ne méritent-elles pas d'être portées au crédit de cette utopie ? Un conseil d'administration de 18 ans de moyenne d'âge n'est tout de même pas banal.

Laurent Besse : Les réussites furent réelles - le nombre de « jeunes » de ces équipements devenus directeurs ou animateurs en est une marque - mais la déception a été à la hauteur des espoirs. Le Livre blanc sur la jeunesse de 1966 indique que 6% des jeunes fréquentent les équipements socio-culturels. Le chiffre n'est pas négligeable, compte tenu de leur caractère récent. Simplement, vu l'ampleur de la politique d'équipements engagée, les maires, en particulier, imaginaient que cette politique allait se traduire par un engagement massif des jeunes dans ces structures, au modèle

fortement marqué des mouvements de jeunesse (scoutisme, jeunesse ouvrière chrétienne). Si cette référence s'est par la suite assouplie, elle renvoie néanmoins à une vision relativement élitiste d'un mode de fonctionnement, avec des exigences nombreuses : il faut rédiger des rapports, assister à des réunions régulières. Cette « ascèse » ne correspondait peut-être pas tout à fait à ce qu'une majorité de jeunes pouvaient accepter.

Un(e) participant(e) : Finalement, comment caractériser le malentendu de cette « histoire des équipements pour et par les jeunes » ?

Laurent Besse : Premièrement, les élus attendaient des équipements socio-culturels qu'ils règlent la question de la délinquance ou des incivilités juvéniles. De ce point de vue, il y a une ambiguïté de la part tout particulièrement de la fédération des Maisons des jeunes et la culture, au début des années 1960. Elle ne dit jamais qu'elle n'est pas chargée de prévenir de la délinquance, ni que ses directeurs ne sont pas formés pour intervenir auprès des jeunes en rupture. Il est par la suite difficile de rendre des comptes.

Deuxième malentendu, les fédérations d'éducation populaire se réfèrent toutes à l'éducation populaire et mettent en avant des valeurs d'émancipation. Ce discours n'est pas forcément audible par tous les élus locaux, d'où un malentendu qui va parfois déboucher sur un conflit. C'est-à-dire que l'on visait aussi, et peut-être d'abord, à former les jeunes, à leur donner les moyens de se construire, de prendre part à des activités, de contester aussi, y compris les autorités locales. Les débats sont vifs entre les structures socioculturelles presque toutes associatives, revendiquant leur indépendance, et les maires qui, contribuant largement à leur fonctionnement par des subventions municipales, veulent aussi être décideurs.

Les institutions socioculturelles sont un des lieux majeurs d'affirmation des oppositions municipales, entre 1965 et 1977. En 1977, de nombreuses municipalités passent à gauche et vont être gérées par des élus souvent formés dans le cadre de ces associations.

Le troisième malentendu repose sur le fait que les maires, avec le consentement des fédérations d'éducation populaire, ont demandé aux équipements d'être polyvalents et de répondre à toutes les demandes. C'est très perceptible, notamment pour les enfants, dont les parents, qui sont des électeurs, demandent aux équipements socio-culturels de se tourner vers cette « clientèle enfantine ». Or, les moyens déployés vers les enfants, surtout en termes humains, sont autant de moyens ôtés au public « jeune ».

Structures : quel projet ? quelles pratiques ?

Les projets sont devenus pour nombre de structures un mode d'existence, un mode de financement et peut-être aussi un mode de pensée. Notre apport éducatif nécessite aussi une mise en relation dans le temps, de l'informel, de l'écoute. Si le projet ou « micro-projet » reste un outil pédagogique pour l'exercice à la responsabilité, une ouverture au monde..., il ne peut être l'unique système de notre relation éducative. L'injonction au projet que subissent nos structures est-elle transposable et compatible à notre action avec des jeunes ? Qui porte le ou les projets ? Comment accueillons nous les jeunes ? Quels espaces (temps, lieux, ...) laissons-nous aux jeunes ?

Du projet social de structure aux projets-actions

Le projet social renvoie au cadre global d'intervention de la structure, qui fonde et justifie l'ensemble des actions et activités menées. Il pose des enjeux et objectifs forts, définis ou co-définis diversement, en fonction des contextes locaux, de l'histoire des lieux, des pratiques et modalités de participation. Les projets-actions, quant à eux, se réfèrent aux actions engagées au nom et dans le cadre du projet social, avec lequel ils se doivent d'être en adéquation.

La confusion ou l'amalgame entre ces deux niveaux de projet a souvent été constatée dans les débats, non par ignorance des participants, mais par nécessité d'échanger et de faire des liens entre ces deux niveaux à la fois.

Dans la pratique du quotidien des structures, le recours simultané au projet social et aux projets-actions peut revêtir une autre intention, imposée notamment par le système des financements institutionnels. Dans l'impossibilité de faire valoir leur projet social dans leur globalité, les structures sont amenées à le découper en sous-projets, pour espérer coller, au mieux, aux critères d'éligibilité exigés par les financeurs.

Le projet-action comme horizon « dépassable »

L'atelier s'est demandé si le projet-action devait être le passage obligé de l'intervention d'une structure, au détriment d'autres modes d'intervention moins structurants ou formalisés, mais considérés comme tout aussi déterminants dans la relation et le travail éducatif avec les jeunes. L'exemple de la fonction d'accueil a notamment été mis en avant. « Ce sont des moments essentiels, où il se passe des choses », des possibilités d'engager un travail pouvant ensuite déboucher sur des dynamiques collectives et individuelles intéressantes.

Ainsi, à rebours de la démarche en mode projet-action, qu'il ne s'agirait pas de renier mais de canaliser, l'enjeu serait de pouvoir valoriser davantage, auprès des politiques et financeurs, ces différents « temps informels », tout autant constitutifs, dans les structures, de la réalisation des finalités du projet social.

Au-delà, c'est bien la place et le droit à l'expérimentation que les participants souhaitent réhabiliter, dans un contexte de plus en plus contraint, fait de carcans financiers, d'impératifs contractuels et de dispositifs. Quelles sont et comment « regagner », aujourd'hui, des marges de manœuvre pour les structures et les équipes ?

L'éternelle tension entre activités dites occupationnelles et activités dites éducatives

Une grande partie des débats a porté, à propos de la nature des projets-actions mis en œuvre, sur le bien fondé de proposer des activités, pour les jeunes, dites occupationnelles (ou de consommation) comme, par exemple, les sorties aux parcs de loisirs ou autres attractions de ce type, particulièrement appréciées par cette classe d'âge.

Certains ont jugé ces activités inopportunes et contraires aux objectifs d'éducation populaire poursuivis par les structures accueillant des jeunes. D'autres estiment nécessaire de s'adapter aux attentes nouvelles et aux évolutions de consommation de la société, au risque de se couper durablement des jeunes qu'ils sont censés accueillir. La difficulté du travail d'animation a ainsi été soulignée, face à des jeunes difficiles à capter et à la diversification des sollicitations auxquelles ils peuvent être soumis par ailleurs. Des participants ont ainsi pu parler de « logiques de concurrence ».

Pour la plupart cependant, les activités dites occupationnelles ne constituent qu'un moyen, un support, pour prendre contact, créer une relation, permettant avec le jeune de travailler, dans l'instant ou par la suite, autour d'intérêts éducatifs plus ambitieux. L'enjeu de formation des équipes apparaît là important, pour appréhender, le mieux possible, le « comment » de la mise en œuvre de ces projets.

Parmi les questionnements posés en fin d'atelier et restitués en séance plénière :

Comment passer des dynamiques à du projet ? • Faut-il tout mettre en mode projet, faire du projet et faire faire du projet ? • Le projet est-il structurant, structurel, voire déstructurant ou bloquant ? • Quelle est la place de l'informel dans le travail d'accueil des structures ? • Quelles marges de manœuvre possibles des structures et équipes ?

Les pratiques sociales des jeunes : formes d'expressions ou loisirs occupationnels ?

« Les pratiques sociales des jeunes sont bien souvent le reflet d'une génération. Nous pouvons voir apparaître dans nos villes de plus en plus de nouvelles pratiques « non conventionnelles » et non encadrées, dans les domaines sportifs, culturels et artistiques. Quels rapports entretenons-nous avec ces nouvelles pratiques dans nos différents accueils ? Ces pratiques nous sont-elles connues ? Quels impacts ont ces pratiques sur nos actions éducatives ? Doit-on les prendre en compte ou au contraire les laisser en « auto-gestion » ? Tous ces questionnements alimenteront nos échanges sur la place et l'importance que nous donnons ou que nous ne donnons pas aux pratiques sociales, dans le cadre de nos réflexions sur la place des jeunes dans nos structures ».

Vers de nouvelles pratiques sociales ?

À partir d'une première définition partagée de l'expression « pratiques sociales », comme « une action - individuelle ou collective - socialement transmise ou envisagée dans un contexte social, dans le cadre du temps libre », les participant(e)s à l'atelier ont cherché, sans prétendre à l'exhaustivité, à identifier ces pratiques actuelles, très souvent associées à l'idée de « nouveauté ».

Sont ainsi immédiatement apparues - et citées comme dominantes - les pratiques liées aux technologies de l'information et de la communication, en particulier l'utilisation intensive d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes. Marquées par leur immédiateté, leur caractère chronophage, un usage « individuel » depuis le domicile, mais aussi (et surtout ?) la virtualité des relations qu'elles peuvent créer, ces « nouvelles » pratiques interrogent un certain nombre d'animateurs quant à leurs effets sociaux, voire leurs risques en termes d'usage effréné et sans distance, ainsi que d'affaiblissement des relations « dans la réalité » entre jeunes. Ces inquiétudes ont néanmoins été nuancées par plusieurs participants, qui ont souligné que ces réseaux sociaux virtuels ne se substituent pas forcément aux temps de rencontres entre jeunes.

Autre constat : ces pratiques sont souvent davantage maîtrisées par les jeunes eux-mêmes que par les animateurs, soulevant quelques questions quant à la posture de ces professionnels (Cf partie suivante).

D'autres pratiques sociales et culturelles ont été citées, traduisant de nouvelles formes d'expression, de danses : tecktonik puis logobi... Elles sont généralement caractérisées par une émergence très rapide, leur nature éphémère, mais aussi, une forme d'exercice qui ne demande pas d'accompagnement ou d'encadrement spécifique.

À leurs côtés, les jeunes aspirent et formulent auprès des équipements socio-culturels des demandes relevant du loisir dit « occupationnel », se traduisant par des sorties (parcs de divertissement, spectacles, sport...), inscrit dans une approche « consumériste », plus qu'éducative.

Cela dit, l'échange au sein de l'atelier a fortement relativisé la « nouveauté » de ces pratiques sociales. Les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante du fonctionnement de la société depuis plusieurs années (on ne parle plus de « nouvelles technologies » : NTIC, mais de « technologies » : TIC). L'émergence de formes d'expression artistiques et corporelles s'inscrit, elle, dans une forme de récurrence avec, par le passé, l'apparition de pratiques liées au rock, au rap, au hip hop, au slam... De même, nombre de danses « nouvelles » s'appuient sur des formes d'expression préexistantes.

Le métier des animateurs et le fonctionnement des structures réinterrogés

Quels rapports entretenir envers ces pratiques ? **Les animateurs et leurs structures doivent-ils coller aux modes pour être au plus près des centres d'intérêt immédiats des jeunes**, et ainsi, dans une approche quelque peu commerciale, et quitte à délaisser la valeur éducative, répondre à la demande, s'assurer de la participation et de la fidélisation à la structure ? Et, par là-même, arrêter d'autres activités dites traditionnelles, d'apparence moins attrayantes : échecs, poterie, ateliers d'écriture... ? De l'avis des participants, ces pratiques plus ancrées ont non seulement leur place, mais aussi leur intérêt éducatif. Pour cela, elles peuvent parfois être adaptées, modernisées : ateliers d'échecs en ligne, menuiserie avec graff... Les animateurs ont revendiqué leur rôle en tant que force de proposition, y compris concernant des activités qui peuvent paraître décalées, mais qui sont sources de créativité et d'imagination.

Néanmoins, ces « nouvelles pratiques » qui, pour une part s'exercent « hors les murs » de l'équipement, soulèvent une première question concernant le métier et la finalité éducative de l'animateur : **faut-il nécessairement les maîtriser** ? Cette question, directement orientée vers les pratiques liées à internet et aux réseaux sociaux, a produit du débat, amenant deux types de positionnement.

Le premier a insisté sur le rôle de transmission de l'animateur, pour donner « accès à », pour « prévenir des risques possibles », nécessitant donc de maîtriser ces techniques - autant voire davantage que les jeunes - afin de les accompagner.

Un second point de vue a été exprimé : il s'agit moins de maîtriser pour transmettre que, en prenant appui sur la pratique sociale, d'échanger des savoirs, de développer de l'autonomie et, pour l'animateur de se placer dans une approche d'apprentissage mutuel. Chacun peut être ressource : le jeune dans une dimension de maîtrise de l'outil, l'animateur dans l'écoute, l'accompagnement à l'usage, le développement de l'esprit critique...

Au-delà il est possible de s'emparer des outils pour dépasser un usage qui peut être occupationnel voire sans distance. Le web, pour exemple, s'il peut être source de désinformation, n'en demeure pas moins un outil très intéressant, permettant d'apprendre aux jeunes à sélectionner cette information, à s'ouvrir, à s'engager.

Le développement rapide de danses et autres formes d'expression corporelles bouscule aussi le mode de fonctionnement des animateurs et des structures. Elles ont pour particularité, peut-être par leur émergence récente ou leur évolution permanente, de se développer entre pairs, entre jeunes, sans besoin d'encadrement. Comment, alors se positionner ? Faut-il laisser ces pratiques en dehors de la structure car elles ne répondent pas aux modes d'intervention et d'animation classiques (encadrement, inscription sur une année...) ? Ne peut-on pas **introduire de la « souplesse » dans les approches et l'organisation de la structure** (planning avec des temps pour des activités non prévues, organisées en début d'année), pour laisser place à ces formes d'expression, et, en même temps, pour faire évoluer les relations entre jeunes et animateurs, entre jeunes et structures ?

Parmi les questionnements posés en fin d'atelier et restitués en séance plénière :

- Les pratiques sociales des jeunes sont-elles toutes acceptables ?
- Faut-il toujours encadrer et structurer les pratiques sociales des jeunes ?
- Les équipes des structures doivent-elles maîtriser et s'appropriier ces pratiques ?
- En quoi les pratiques sociales des jeunes ré-interrogent le rôle éducatif de l'animateur ?
- Quelle prise en compte de la parole des jeunes en dehors des cadres formels ?

Quelle(s) places pour nos structures dans le(s) territoire(s) ?

« L'usage de la notion de territoire s'est progressivement imposé dans le langage des structures d'animation et de développement social. Les territoires administratifs, institutionnels et politiques ne croisent pas toujours les territoires vécus par les jeunes. De quel-s territoire-s est-il question ? Comment le-s percevoir , le-s délimiter ? La sensibilité des acteur-rices peut fortement influencer les regards portés sur les territoires et sur les actions menées. Sommes- nous plus attentifs aux problèmes, aux ressources, au lien social, à l'histoire... ? Les diagnostics partagés, participatifs, croisés, font partie des « nouveaux » termes qui expriment la nécessité de tenter, avec les partenaires et les habitants, jeunes et moins jeunes, de regarder la « réalité » sociale du territoire. Peut-on s'inscrire dans un territoire sans prendre en compte la parole de celles et ceux qui y vivent et qui y interviennent, et quels en sont les obstacles et limites ? »

Le territoire : de quoi parle-t-on ?

La notion de territoire est pluridimensionnelle – le territoire est géographique, administratif, socioculturel –, et s'inscrit dans des interprétations objectives et subjectives. Du territoire au singulier, il s'avère, ainsi, plus juste d'évoquer les territoires, leur imbrication, leur juxtaposition, leurs frontières.

La référence territoriale est, donc, fonction de la place et de la position d'un acteur. Les territoires d'actions divergent d'un agent de l'Etat à un animateur socioculturel, d'un élu municipal à un responsable associatif.

Ces différentes échelles de territoires peuvent être rapportées à deux formes majeures :

- le territoire défini par les institutions, clairement délimité et « imposé » dans une logique administrative,
- les territoires socio-culturels, territoires humains ou territoires de vie, qui se réfèrent aux modalités d'appartenance et d'appropriation spatiale des habitants.

Ces deux formes territoriales ne se superposent pas et peuvent même se confronter. À ce titre, le groupe a exprimé le besoin de développer des espaces permettant de faire remonter aux décideurs locaux les incohérences territoriales dont pâtissent leurs structures.

Pour une structure de proximité, centre social ou MJC, un enjeu majeur consiste à faire coïncider son territoire d'action, contraint par le jeu des financements institutionnels et son inscription au sein d'un territoire administratif, avec les territoires de vie des jeunes pour et avec lesquels elle intervient. Idéalement, les habitants investissant les structures devraient définir le territoire d'action de ces dernières pour assurer une cohérence et une lisibilité dans les démarches/ projets co-élaborés.

Territoire cloisonné, territoire ouvert

Le territoire induit l'idée de limites, de frontières. En ce sens, il comporte un caractère « enfermant » avec la définition d'un « dedans » et d'un « dehors ». Ceci vaut surtout pour les territoires administratifs. Les territoires humains, pour leur part, sont plus fluides, plus incertains, plus malléables. Une structure, malgré son inscription locale - le quartier -, doit participer à privilégier une approche ouverte du territoire. Travailler pour et avec les jeunes nécessite, parfois, d'outrepasser les barrières administratives ou symboliques pour rechercher la rencontre et l'échange.

Par ailleurs, il faut prendre en considération les mobilités des jeunes. Ils peuvent habiter un quartier, travailler dans une ville voisine, occuper leur temps libre dans un autre territoire. Les structures s'insèrent donc dans ce territoire-réseau que construit chaque personne.

Dans une autre perspective, les structures doivent répondre, de manière récurrente, à l'enjeu de mise en mouvement des jeunes, pour faciliter leur mobilité, les faire sortir de leur quartier. Même si cette dimension semble tout à fait légitime, tant les expériences de « l'ailleurs » et les rencontres qu'elles impliquent représentent des ressorts indispensables dans la construction individuelle et sociale d'une personne, le groupe a jugé indispensable de s'interroger sur le sens donné à cette recherche de mobilité. Faut-il nécessairement être mobile ? Qu'est ce que l'on recherche ?

Projet social et territoires humains

L'idée de territoires humains interroge à la fois l'espace perçu - le sentiment d'appartenance et/ou l'ancrage des personnes sur un territoire -, et l'espace vécu - le territoire de vie -. Les structures de proximité doivent être en mesure de les diagnostiquer pour inscrire leur démarche à leur échelle davantage qu'à celle des territoires administratifs. Pour ce faire, les démarches participatives et partagées, par lesquelles professionnels et jeunes pensent et réalisent ensemble des projets, semblent à même d'assurer la cohérence entre territoire d'action de la structure et territoires humains.

Les habitudes et pratiques professionnelles conduisent, généralement, à réfléchir le projet d'une structure en termes de besoins. Quels sont les besoins des jeunes ? La considération des territoires humains, le jeu de la coopération, participent au déplacement de cette problématique par la prise en compte des atouts, des initiatives et des propositions. Il s'agit, alors, de valoriser les ressources du territoire et, non seulement, de répondre à des manques, auxquels renvoie l'idée de « besoins ».

Si une structure pose, frontalement, la question des besoins des jeunes, le risque est, de surcroît, qu'ils y répondent par le biais des représentations qui leurs sont attachées (par exemple : la pratique hip-hop).

Le partenariat : faire sens dans les territoires

La mise en œuvre de partenariats entre structures permet de dépasser la logique de territoire pour s'inscrire dans une démarche de réseau. Le partenariat représente, de fait, un levier indispensable pour penser des territoires d'action pertinents permettant de conjuguer diagnostics, attentes et objectifs et, de mutualiser moyens humains, matériels et financiers. Dans cette optique, l'échelle intercommunale est une réponse possible par les principes de coopération qu'elle promeut. Le partenariat permet, également, d'articuler les logiques d'actions de différentes structures positionnées sur un même territoire.

La notion de structure n'est-elle pas trop rigide ?

Fondamentalement, à une structure donnée s'adjoint un territoire d'action. La considération des territoires humains, des ressources et atouts qu'ils font valoir et des besoins qu'ils expriment exigent, pourtant, une territorialisation « souple » et fluctuante des structures. Cet enjeu se confronte, parfois, à la commande politique dont les structures sont dépendantes. La demande politique suppose, effectivement, une définition, à priori, du territoire d'intervention et peut contraindre le sens et la réflexion des structures dans la mise en œuvre territoriale de leur projet.

Pour aller plus loin dans cette logique de fluidité, le groupe a imaginé l'idée de « déstructuration des structures » : dépassement de la logique d'accueil des jeunes, logique de sortie des « murs » pour aller à la rencontre des jeunes, promotion du projet partagé, co-construit et territorialisé.

De plus, un intérêt serait de faciliter la circulation des professionnels, de recourir à d'autres regards afin de réinterroger le territoire. Ainsi, il s'agirait de déterritorialiser les professionnels pour faire jouer les bénéfices de l'altérité dans la compréhension des logiques socioculturelles d'un territoire.

Parmi les questionnements posés en fin d'atelier et restitués en séance plénière :

Le territoire n'est-il qu'enfermant, au sens des limites qu'il instaure ? • Le territoire est un lieu de rencontres et d'échanges entre habitants, l'est-il également pour les acteurs et professionnels ? • L'inscription permanente et quotidienne dans un territoire ne fragilise-t-elle pas son appréhension ? • Comment articuler les logiques territoriales et leur donner du sens ? • Ne faut-il pas « déstructurer les structures » afin de faciliter les collaborations, les coopérations et les partenariats à l'échelle des territoires humains ?

Par **Chafik Hbila**,
sociologue, chargé de mission à
Réso Villes, Centre de ressources
Politique de la ville des régions
Bretagne et Pays de la Loire

Des équipements de quartier réinterrogés par la jeunesse d'aujourd'hui

Le Centre de ressources Réso Villes, en partenariat avec l'INJEP, a mené ces deux dernières années une recherche action avec sept villes des régions Bretagne Pays de la Loire, centrée sur les politiques jeunesse dans les quartiers populaires. Ces travaux et leurs enseignements entrent en résonance directe avec l'objet de la rencontre et les échanges qu'elle a occasionnés. Mon intervention sera scindée en trois temps : un premier temps cherchera à éclaircir les notions de politiques éducatives et politique de jeunesse pour sortir des confusions qu'elles entretiennent fréquemment. Une deuxième partie s'intéressera aux situations sociales des jeunes des quartiers populaires et les confrontera avec les pratiques des équipements socio-culturels. Le dernier temps proposera quatre axes pour revisiter le positionnement et l'approche des équipements au regard du territoire et des jeunes.

D'une politique éducative à une politique jeunesse : quelle place pour les équipements socio-culturels ?

Une première distinction paraît essentielle à poser entre politique éducative et politique de jeunesse, même si les deux sont liées. La politique éducative s'adresse à des enfants, des préadolescents de moins de 16 ans, en proposant du loisir éducatif encadré. À partir de 16 ans, âge de la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes deviennent de plus en plus autonomes, aspirent à une reconnaissance sociale, une indépendance matérielle et financière, pour jouir pleinement de cette autonomie. Ils quittent progressivement les activités des centres sociaux, des MJC, n'éprouvant plus le besoin d'être encadrés par un animateur et un éducateur. Ils s'inscrivent dans une nouvelle perspective, à savoir la conquête des attributs de l'âge adulte.

Un accord tacite, implicite, paraît posé dans les territoires : avant 16 ans, les équipements socio-culturels accueillent collectivement les jeunes dans le cadre d'activités et de projets éducatifs encadrés. Après 16 ans, ces jeunes se situent davantage dans une demande d'accompagnement - parfois individualisé avec les missions locales - vers les attributs de l'âge adulte (emploi, logement). C'est ici qu'une politique jeunesse prend forme, de manière complexe et parfois morcelée, car elle interpelle toutes les dimensions de l'action publique.

Cet accompagnement est d'autant plus important dans cette phase - entre acquisition d'une autonomie et pleine indépendance -, que la jeunesse tend à se précariser et à s'allonger. Le départ du domicile des parents s'effectue tardivement, les rites de passage vers l'âge adulte sont en déclin, et l'entrée dans la vie active est de plus en plus difficile.

Les centres sociaux, les maisons de quartier, les MJC n'ont-ils pas une responsabilité à prendre dans cette phase de transition aujourd'hui, à partir de 16 ans, dans cette évolution des jeunes vers l'âge adulte ? Il y a un véritable enjeu en termes de politique publique à s'intéresser à cette question des 16-30 ans, qui n'est pas vraiment, aujourd'hui, le cœur de cible des équipements socio-culturels.

La diversité de la jeunesse dans les quartiers populaires appréhendée à travers quatre situations sociales

Quelle(s) réalité(s) recouvre le terme « jeune » ? Il n'existe pas de jeunesse monolithique ou figée mais des jeunes, inscrits dans des parcours de vie, renvoyant à des processus d'agrégation au sein de la jeunesse des quartiers populaires, et, plus largement de la jeunesse contemporaine. Nous en avons repéré quatre au cours de la recherche-action :

- les jeunes insérés socialement sont ceux qui jouissent d'une situation socio-économique stable, soit via un emploi (CDI) ou des études supérieures. Ils ont généralement su se projeter dans l'avenir et investir assez tôt pour celui-ci ;
- les jeunes en voie d'insertion sociale se projettent dans l'avenir avec la capacité d'élaborer un projet de vie. Étudiants, en formation, encore chez leurs parents, ils font partie des jeunes qui savent où ils vont et ce qu'ils feront. S'ils sont autonomes, il leur reste encore à conquérir leur indépendance financière et matérielle ;
- les jeunes victimes de la précarité : de très faible niveau scolaire, voire sans qualification, ils peinent à trouver la stabilité sociale et professionnelle qui leur permettrait d'être adultes et indépendants une bonne fois pour toutes. Ils sont fortement dépendants du travail en intérim ou des opportunités du moment offertes par la conjoncture économique. Lorsque le tissu industriel local se porte bien, ils sont embauchés massivement dans le cadre de missions d'intérim. À l'inverse, dans une conjoncture économique morose, telle que la crise actuelle, ils en deviennent les premières victimes. La tension sociale monte alors d'un cran dans le quartier parce que ces jeunes se retrouvent dans les cages d'escalier, agglomérés autour des équipements, dans les espaces publics puisque leur pouvoir d'achat, par la même occasion, diminue ;
- les jeunes « galériens » : expression des jeunes des quartiers, réappropriée par les sociologues. Les jeunes galériens vivent en rupture sociale, marqués par l'échec. Sans projet de vie, incapable de se projeter dans l'avenir, ils sont aussi fortement enclavés dans le quartier. Ils se sont recréés un univers propre à eux et n'ont plus beaucoup de contact avec les institutions. Pour accéder au revenu, ils sont fortement liés à l'assistantat public et peuvent s'adonner au trafic.

Ces processus d'agrégation ne sont jamais figés. Il ne s'agit en aucun cas d'enfermer les jeunes dans l'un ou l'autre de ces regroupements. Les jeunes naviguent dans plusieurs de ces situations au gré des étapes de leurs parcours de vie. À l'échelle d'un territoire, notamment d'un quartier populaire, la majorité des jeunes se situent dans les deuxième et troisième situations, mais avec une surreprésentation des victimes de la précarité.

À quel type de jeunes les équipements socio-culturels s'adressent-ils ? Un participant posait dans l'un des ateliers de la journée une question juste : « *les équipements partent du présupposé d'une égalité entre tous les jeunes mais y a-t-il vraiment égalité entre tous les jeunes ?* » Faut-il appréhender tous les jeunes de la même façon, quand nous savons que certains ont des parcours plus aboutis et que d'autres sont plus en difficulté ?

Au-delà, les freins à la fréquentation des équipements par les jeunes peuvent s'expliquer, pour les sociologues Laurent Muchielli et Marwan Mohammed, par trois facteurs :

- une conflictualité entre groupes de jeunes : un groupe de pairs d'appartenance évite tout contact avec d'autres jeunes du même âge au sein des espaces d'un quartier, dont les équipements. Laurent Besse l'a évoqué, les caractéristiques sociologiques d'un public accueilli en chassent toujours d'autres.

- Une inadaptation de l'offre d'animation : un certain nombre de jeunes n'est pas intéressé par les activités proposées par les équipements socio-culturels ou par le mode d'accès à ces activités. Dans l'un des quartiers de la recherche-action, ceci était frappant. Se côtoyaient une MJC et une maison de quartier. La MJC accueillait plutôt des étudiants, des lycéens mais pas forcément les jeunes les plus en difficulté. On y entrait uniquement pour s'inscrire ou participer à une activité précise, artistique, musicale ou culturelle. À quelques minutes, la maison de quartier proposait un grand espace d'accueil où l'on pouvait s'asseoir, discuter. Là, des jeunes occupaient cet espace, sans forcément venir pour une activité particulière. Le filtre social et culturel existe d'un côté comme de l'autre. Il ne s'agit pas de militer pour l'une ou l'autre des structures, mais d'avoir conscience de l'effet de l'offre d'animation et des modes d'accueil sur la fréquentation.
- Des stratégies familiales de différenciation : malgré l'attrait d'activités proposées par des équipements, des jeunes font le choix de ne pas y participer si la structure est fréquentée par des jeunes stigmatisés au sein du même quartier. Ce « choix » peut aussi être incité par les parents qui souhaitent éviter à leurs enfants de « mauvaises fréquentations ».

La prise en compte de la jeunesse dans les équipements socio-culturels : des enjeux forts, des axes de travail posés

À travers les deux années de recherche action que nous avons menées, quatre axes de travail se sont véritablement dégagés pour une meilleure prise en compte des jeunes adultes dans les équipements.

Du syndrome de la caserne indienne à un projet jeunesse partagé dans un territoire

L'équipement de quartier, qu'il accueille ou non des jeunes, est l'épicentre de la vie sociale du quartier. Autour de lui s'articule la vie sociale, on vient y chercher l'information, on s'y regroupe, notamment pour les jeunes les plus en difficulté. Les jeunes adultes, s'ils désertent ces lieux, maintiennent de bons rapports avec les animateurs qui les ont accueillis quand ils étaient plus jeunes.

En même temps, un équipement n'est pas seul dans un territoire, d'autres acteurs sont présents. Quelle cohérence d'intervention construire pour développer un véritable projet avec les jeunes ? La réflexion est avant tout politique : quelle ambition voulons-nous porter pour et avec la jeunesse du territoire ? Comment organisons-nous ensemble les ressources institutionnelles et associatives dans un territoire pour que l'action publique profite au maximum de jeunes en général, et à ceux qui en ont le plus besoin en particulier ? Comment dépasser des stratégies et logiques d'équipements parfois un peu isolées, relevant de la conquête d'un marché (« nos jeunes ») ou d'offres d'animation captant des jeunes, mais en même temps, de fait, qui en excluent d'autres ? Comment toucher ceux qui ne viennent pas, quelles qu'en soient les raisons ?

Une politique jeunesse partagée et territoriale peut recouvrir plusieurs niveaux d'intervention. Nous l'avons déjà évoqué, il est relativement facile et confortable de travailler avec des jeunes de moins de 16 ans. Les loisirs relèvent du champ éducatif, sont encadrés et le public est captif. Au regard de la définition sociologique que nous donnons de la jeunesse, qui s'inscrit dans la conquête des attributs de l'âge adulte, nous visons un public non captif, qui touche toutes les dimensions de l'action publique. Nous parlons alors d'une politique jeunesse qui devient difficilement lisible, d'où la nécessité d'impulser de la cohérence d'ensemble. Dans les communes, trois compétences « historiques », sont plutôt bien maîtrisées :

- engager avec les jeunes une dynamique participative (bourses aux projets...),
- avoir accès à l'information comme droit préalable (centres d'information jeunesse...),
- accès au sport, à la culture et aux loisirs (équipements, clubs sportifs...).

Intervenir sur les autres niveaux (accès à l'éducation, à la formation et aux études ; accès aux études ; accès à la santé ; lutte contre les discriminations) nécessite de s'ouvrir et de travailler en partenariat, pour être efficace. Des tranches d'âge méritent d'être d'ailleurs distinguées : nous n'intervenons pas de

la même manière auprès de 16-18 ans que des 25-30 ans qui vivent cette forme de jeunesse prolongée. D'où la nécessité d'un véritable projet de territoire qui soit cohérent, où les équipements, les structures, les services affichent une volonté commune et interviennent les uns avec les autres.

Cette construction d'un projet jeunesse partagé et cohérent doit aussi permettre d'intégrer le fait que le basculement dans l'âge adulte n'est jamais définitif : confrontés à une perte d'emploi ou de logement, les jeunes retournent vivre chez leurs parents et retrouvent leurs attributs de la jeunesse. De plus, le « déclic » - cette prise de conscience qu'il est temps d'opérer une conversion d'une situation sociale à une autre, que la jeunesse est terminée et qu'il faut passer à l'âge adulte - survient de plus en plus tard.

L'insertion sociale et professionnelle, face à la précarisation des jeunes

Un constat particulièrement saisissant a été relevé durant la recherche-action : l'animateur est souvent le premier réceptacle des demandes de jeunes. Ainsi, dans une maison de quartier, nous avons régulièrement observé des jeunes adultes arriver en disant : « *Je n'ai plus de travail, sais-tu à qui je peux m'adresser ?* ». Et l'animateur, ni préparé ni formé à ce type de demande, essayait de répondre en bricolant avec ses moyens. Ne serait-il pas temps de faire évoluer les pratiques pour coller à ces situations sociales des jeunes ? Les métiers de l'animation doivent-ils s'intéresser à l'insertion des jeunes ? Cette question soulève généralement de vifs débats, avec une réponse souvent ferme – et négative – de la part des professionnels de l'animation. Je m'interroge néanmoins : dans le cadre d'un projet de territoire, l'animateur ne peut-il pas travailler en partenariat sur des leviers d'actions propres et des moyens d'actions différenciés, en vue de concourir à l'insertion professionnelle des jeunes confrontés à une précarisation grandissante ?

La citoyenneté et le rapport des jeunes aux institutions

Les regards portés par les villes sur l'investissement des jeunes sont généralement critiques : « *Les jeunes savent s'indigner mais, lorsqu'on leur propose de participer et monter des projets, on ne les voit plus* », a-t-on entendu durant les entretiens menés. Les jeunes, pour leur part, expliquent qu'ils sont plus déçus que désintéressés par la vie de la cité.

Cette déception réciproque s'explique par deux temporalités différentes, d'une part le temps institutionnel de traitement administratif des projets, et d'autre part le temps du jeune. Prenons un exemple : des jeunes demandent un local. La demande est immédiate. Mais le temps de constituer le groupe de travail de jeunes, puis de trouver un écho administratif à la demande, une à deux années peuvent passer. Lorsque le projet est mûr, on s'aperçoit que le groupe de jeunes est passé à autre chose. Laurent Besse le soulignait : les jeunes ne restent pas jeunes, c'est un état d'instabilité, et heureusement. Comment alors associer temps de vie des jeunes et temps institutionnels ? Comment inciter les jeunes à devenir acteurs à part entière de la vie de la cité, en tenant compte de ces temporalités ? Nous avons aussi pu observer des associations de jeunes, qui se montaient dans un quartier. Dès lors que ces associations, composées de jeunes engagés, en recherche de reconnaissance sociale et culturelle, se positionnaient dans une approche « politique », parfois critique envers les modes de fonctionnement locaux, des limites étaient posées à leur participation.

Les espaces publics, lieux de mise en scène des sociabilités juvéniles

Tous les territoires sont confrontés à cette question des espaces publics comme lieux de mise en scène des sociabilités juvéniles.

Les espaces publics sont des espaces de convivialité et de socialisation pour les jeunes. Ils sont en même temps des espaces de relégation sociale, notamment dans les quartiers populaires. Ils sont des « lieux d'accueil » de jeunes en rupture sociale, en recherche d'emploi.

Ils sont enfin des espaces de transmission de valeurs entre petits et grands : ceux qui travaillent dans les quartiers, notamment les animateurs, le perçoivent bien. La présence d'un groupe de grands dans le quartier, qui s'adonne à des pratiques ou qui « joue » tel ou tel rôle, crée des phénomènes d'identification des plus petits. Comment accompagne-t-on cette présence des jeunes dans l'espace public ? Comment sortir au sens figuré comme au sens propre de la logique d'équipement ? Quelle place laisse-t-on à l'expérimentation ? Quelle part de risque la ville est-elle prête à prendre avec ses partenaires ?

Travailler sur la présence des jeunes sur l'espace public exige en effet de sortir des chemins balisés.

Un(e) participant(e) : La rupture entre les jeunes et les équipements me paraît intervenir plus tôt que vous ne l'évoquez, aux alentours de 10-11 ans. En primaire, l'enfant dispose d'un cadre, avec un adulte référent, le maître d'école. Avec l'arrivée au collège, l'enfant doit s'adapter à différentes typologies d'adultes, les rythmes changent.

Cela a un impact dans le centre social, quelques mois après l'entrée en 6e. Les cadres que nous proposons ne leur conviennent plus. Ils sont sans cesse en mouvement, or nos équipements ne sont pas forcément à même de pouvoir répondre à cette mobilité permanente.

Chafik Hbila: Il me semble tout de même que les centres sociaux proposent pour les pré-adolescents des types d'actions spécifiques : accueil informel des jeunes, activités parfois qualifiées de consuméristes (sorties bowling, piscine...) qui mettent d'ailleurs les animateurs mal à l'aise, car ces actions - prétextes « à construire quelque chose de plus ambitieux » - ne permettent que rarement d'atteindre cet objectif. Mais jusqu'à 14-15 ans, les jeunes sont accueillis. Au-delà, tout au moins dans la plupart des villes étudiées, l'offre de l'équipement ne fait plus de place à des préoccupations nouvelles.

Par contre, à Saint-Nazaire par exemple, une volonté politique forte a produit un découpage générationnel de l'offre. L'Office municipal de la jeunesse s'adresse aux enfants et adolescents jusqu'à 16 ans. Au delà, la Ville a demandé aux maisons de quartier de prendre le relais. Ces équipements ont dû réinterroger leurs pratiques, y compris le positionnement même de l'animateur. Dans les faits, des espaces dédiés 16-25 ans ou 18-30 ans ont été créés : espace ressource recherche emploi, cafétéria, salle de musculation, espace multi-accueil. La mission locale y tient des permanences... Dans cette approche, les animateurs développent un projet spécifique « jeunes adultes », en rapport avec leurs parcours de vie et préoccupations.

Un(e) participant(e) : Les jeunes qui ont eu un parcours dans l'association acquièrent progressivement une certaine autonomie. Lorsque à 16 ans, ils me demandent les clés de la MJC pour la nuit, je peux considérer que mon activité a été positive. Seulement, je dois répondre à une autre question : est-ce que je traduis en acte la confiance que j'ai acquise en eux, en leur confiant les clés ? Bien souvent, l'absence des plus de 16 ans dans nos structures relève tout simplement d'un problème : ayant évolué, ils attendent de notre part une certaine confiance. Sommes-nous en capacité de la donner ? Quelle part de risques la structure est-elle prête à prendre ?

Un(e) participant(e) : Je voudrais revenir à votre proposition de refonder la formation des animateurs. Une critique est quand même adressée de manière récurrente depuis quarante ans aux formations d'animateurs, c'est d'être touche-à-tout... Les animateurs ont une identité professionnelle récente et peu affirmée. Ne risque-t-on pas de les fragiliser en voulant les former à de nouvelles techniques de travail social, de prévention... ?

Chafik Hbila: L'animateur ne doit évidemment pas devenir conseiller d'insertion ou assistant social. Mais pour autant, devons-nous continuer à saucissonner le jeune, en évacuant toute demande qui ne relèverait pas du loisir, car elle n'entrerait pas dans les attributions de l'animateur ? Ne pouvons-nous pas positionner ce professionnel différemment, comme personne ressource, en capacité d'orienter le jeune vers tel réseau, l'inscrire dans tel parcours, sans pour autant être expert du champ en question ?

Un(e) participant(e) : Dans les faits, les chargés d'accueil comme les animateurs sont déjà relais sur un certain nombre d'informations, de services, de partenaires du tissu local, en fonction de la demande du jeune.

Un(e) participant(e) : Les débats renvoient à deux visions de la jeunesse. Les animateurs, formés et disposant de techniques, doivent-ils répondre à un besoin du jeune en termes de recherche d'emploi, de loisir ? Ou, considérant le jeune en tant qu'individu en développement de vie dans son environnement, l'animateur doit-il accompagner ce jeune dans cette découverte de ce monde, pour évoluer jusqu'à devenir adulte ? Selon ces visions, du besoin ou du devenir d'un individu, l'approche et l'engagement professionnels sont complètement modifiés.

Chafik Hbila: Le devenir d'un individu est aussi basé sur des besoins à satisfaire, des étapes à franchir. L'accompagnement des jeunes dans cette conquête des attributs de l'âge adulte passe par la conquête de l'indépendance, par l'accès à l'emploi, donc par un franchissement d'étapes. À partir de 16 ans, les jeunes désertent les équipements, car ils ne veulent plus être encadrés, mais accompagnés. Nous pouvons déconnecter les besoins, travailler sur les ressources, mais tout le sens de mon propos est d'inciter à réfléchir au positionnement de l'animateur face à ces différents paliers, pour qu'il puisse accompagner le jeune dans son parcours de vie.

Par **Bernard Bier**, chargé
d'études et de recherche
à l'INJEP

Quelques éléments de réflexion au regard de la journée

Ma première remarque porte sur l'intitulé même de cette journée « quelles places pour les jeunes dans nos structures ? ». Ne devrait-on pas plutôt se demander : « quelles places pour les jeunes et pour nos structures dans les territoires ? », ce qui ne relève pas exactement de la même approche, mais permet de **poser la question plus globale du projet de territoire, de sa cohérence et de la place donnée ou permise à chacun**. Ne devrait-on pas de surcroît ouvrir la réflexion : s'agit-il en effet de **s'interroger sur la place des seuls jeunes dans la Cité ou plus globalement sur celle de l'ensemble des citoyens** ? Nous ne pouvons pas en effet aborder la jeunesse comme un isolat, mais en lien avec l'ensemble des classes d'âge. Peut-être, d'ailleurs, n'avons-nous pas aujourd'hui assez parlé d'un certain nombre d'acteurs, par exemple des parents (sans pour autant défendre des politiques familialistes qui n'appelleraient à ne traiter de la jeunesse qu'au travers du prisme de la famille).

Ma deuxième remarque consisterait en une mise en perspective par l'histoire : jusqu'à assez récemment, il s'agissait de préparer l'enfant, le jeune à devenir adulte, parent, professionnel, citoyen - cela dépendait de son sexe, son âge, son origine - ; et les structures ou les institutions (l'école par exemple) étaient là pour ce faire.

Avec l'émergence de l'action publique ou des politiques publiques en direction de la jeunesse, la situation ne change guère. Je ne rentrerai pas ici dans les distinguos de spécialistes entre « action publique » ou « politiques publiques ». De plus, ces politiques publiques commencent-elles avec l'apparition dans l'entre-deux guerres d'un segment de l'État (sous-secrétariat d'État) consacré à cette tranche d'âge, qui ne correspondait d'ailleurs pas exactement à celle dont nous avons parlé aujourd'hui ? Ou, selon les analyses de Patricia Loncle⁽¹⁾, l'action publique en direction des jeunes commencerait-elle à la fin du XIXe siècle, via l'action de certaines municipalités et du monde associatif ? Peu importe ! Elles émergent à partir du moment où l'on commence à dire qu'il est important que l'action publique ne porte pas seulement sur la petite enfance, les familles, ce qui allait devenir le secteur sanitaire et social, mais aussi sur les enfants et les jeunes. Dans ce contexte, les jeunes sont ceux que nous devons « protéger », « éduquer », « encadrer ».

Ce matin, Laurent Besse nous a rappelé qu'il n'y a pas eu d'âge d'or de l'animation. De même, il n'y a pas eu d'âge d'or de l'éducation populaire. Nous avons cité Françoise Tétard, occasion aussi de lui rendre ici hommage. Je pense à une étude qui lui avait été commanditée en 1997, sur les questions de participation des jeunes⁽²⁾, où elle faisait apparaître, tant dans l'histoire du Ministère de la jeunesse et des sports que dans celle de l'éducation populaire, ce qu'en sociologie nous

⁽¹⁾ Patricia Loncle, *L'action publique malgré les jeunes, Les politiques de jeunesse en France de 1970 à 2000*, 2003, L'Harmattan ; *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, 2010, PUR.

⁽²⁾ Françoise Tétard, *La jeunesse et sports face à la participation des jeunes. Dialogue ininterrompu entre un ministère et une utopie*, rapport DJVA, 1997.

appelons deux « idéaux-types » : un modèle éducatif, qui diffère la participation des jeunes : « *on t'éduque et ensuite tu seras citoyen* » - même si dans certains courants d'éducation populaire on n'éduque pas sur le mode de l'instruction civique, mais par le faire, par la pratique ; et un modèle (explicite ou implicite) beaucoup plus politique, celui qui va donner directement la parole aux jeunes, y compris parfois en occultant la dimension éducative. Ce qui revenait (et revient) à dire – cela à l'époque en avait choqué quelques uns - : trop de discours éducatifs tuent la participation des jeunes et repoussent à plus tard cette question de la place des jeunes. Certes, le jeune, ou plutôt le mineur, n'est pas juridiquement un citoyen, mais si nous voulons lui laisser une place, il faut lui reconnaître une part de compétence, une part de citoyenneté, ne serait-ce qu'une citoyenneté en devenir. C'est paradoxal !

Jusqu'à récemment, il s'agissait donc de faire « pour » les jeunes, comme dans le champ du travail social on faisait « pour » les familles - les centres sociaux en savent quelque chose -. **C'est une révolution pour les professionnels de la jeunesse, les animateurs, les professionnels du travail social, de passer d'une logique où on travaille pour les familles, pour leur bien, pour les éduquer, à une logique de travail partenarial, où l'on doit travailler avec elles, y compris en leur reconnaissant des compétences et en les légitimant dans ces compétences. Ces politiques sont donc bien des constructions historiques.** L'éducation populaire, comme d'ailleurs l'Éducation nationale - elles naissent du même socle et avec certaines références communes - étaient bien dans une logique d'éducation des populations, des familles, qui est aussi une logique de contrôle des milieux populaires perçus comme « classes dangereuses » - ce que Donzelot a appelé « la police des familles » : on allait éduquer les populations pauvres, on allait les émanciper. Je rappelle que Jules Ferry fut aussi ministre des colonies. Et si nous analysons le discours d'un certain nombre d'enseignants ou de cadres de l'Instruction publique de la seconde moitié du XIXe siècle - des historiens ont fait ce travail -, on y parle du paysan du Limousin, de Bretagne (et ajouterai-je, de Kabylie), dans les mêmes termes que l'on parle aujourd'hui des jeunes de banlieue ou de leurs parents.

C'est une question politique fondamentale : allons-nous éduquer les individus, les populations pour les émanciper ? Ou doit-on créer les conditions pour qu'ils s'éduquent ou qu'ils s'émancipent eux-mêmes ? Qui décide ce qui est bien pour eux et de la manière dont ils doivent s'émanciper ? Comment prendre en compte les dynamiques, les processus qui conduisent à l'autonomie ? Ce qui explique les débats franco-français – ailleurs ils semblent parfois incompréhensibles – autour du « communautaire », souvent confondu en France avec le « communautarisme », ce qui est un raccourci pour le moins hâtif. « Communautaire » renvoie à la proximité : c'est en s'appuyant sur les ressources d'un territoire (ou d'un groupe affinitaire), des habitants de ces territoires, des compétences de ce territoire que l'on peut effectivement construire quelque chose. Je ferai un clin d'œil à ce propos – ce n'est pas à la mode aujourd'hui – à Marx : « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Nous, professionnels ou politiques du champ de l'animation, nous devons ré-interroger une posture qui fut parfois celle de la République (et l'est encore, chez certains républicains « intégristes », j'emprunte cette formule à Jean Bauberot⁽³⁾), renvoyant à ceux qui ont une approche essentialisée, a-historique de la République. De quel côté sommes-nous ? Avons-nous affaire à des barbares que nous allons civiliser ou avons-nous affaire à des gens riches de compétences que, parfois, ils ignorent eux-mêmes, et que nous devons aider à découvrir, et sur lesquelles ils s'appuieront, retrouvant le pouvoir sur eux-mêmes et sur le monde (l'un par l'autre, et réciproquement) : ce que l'on appelle aujourd'hui l'empowerment.

Mon troisième point concerne le projet. Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui à ce sujet et je ne développerai pas, sauf à nous interroger : **que veut dire cette obsession du projet ? Est-ce que tout doit être projet ? Parlons-nous du projet du jeune ? De l'animateur ? De la structure ? Du territoire ?** Il est important d'avoir un projet pour un territoire, pour une structure ; et c'est ensuite, à l'intelligence du professionnel d'y inscrire l'action en direction de tel ou tel public. C'est là qu'il doit y avoir projet. Mais il est important aussi de souligner - il faudrait le dire un peu plus fort, y compris devant les institutions -, que le projet peut – et même doit - à certains moments intégrer les temps pour l'informel et le « ne rien faire ». Un enfant se construit par des activités plus ou moins formelles et aussi dans des temps d'interrelations, où il peut construire son imaginaire (ce dont parlait Winnicott dans *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, 1975, Gallimard), ce qu'il ne peut pas faire dans l'activisme.

(3) Jean Bauberot, *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, 2006, L'Aube,

Certes, les institutions peuvent vous entraîner dans cette logique au travers des fiches-projets, mais les professionnels ou bénévoles des associations s'enferment eux-mêmes parfois (souvent ?) dans une lecture orientée de ces formulaires. Et le projet ressemble alors à un programme prédéterminé, cadré, « verrouillé ». Rappelons que le terme projet a deux origines : il vient d'une part du monde de l'architecture (au 16ème siècle) et du monde industriel (au 19ème siècle), et d'autre part dans les années 1950, du monde de la psychopédagogie. Nous, professionnels de la jeunesse et de l'éducation, n'appartenons pas au monde des ingénieurs, nous ne fabriquons pas des produits manufacturés. Nous travaillons avec des humains. Je reprendrai à ce propos la distinction faite par Jacques Ardoino entre « projet programme » et « projet visée ». **Dans notre champ, nous devons être dans le « projet visée », pas dans le « projet programme ».** Quand on voit par exemple des « colonies de vacances », où tout est programmé à l'avance, jour par jour, voire heure par heure, on peut s'interroger sur leur pertinence pédagogique, et sur la manière dont sont prises en compte les dynamiques propres au groupe, l'initiative des enfants et des jeunes, l'inattendu. Certes cela sécurise les parents, les élus - et peut-être évite aussi la créativité pédagogique nécessaire mais épuisante. **C'est à vous, professionnels de l'animation, de faire preuve de conviction face aux institutions, aux parents..., et d'expliquer la pertinence de vos choix.**

J'ajouterai une chose, en me référant à une publication qui vient de sortir dans la collection « Cahiers de l'action » de l'INJEP, réalisée sous la direction de Natacha Blanc (CEPJ à la DDCS de Basse-Normandie⁽⁴⁾). Il s'agit d'un travail collectif réalisé par des collègues de Jeunesse et Sports (aujourd'hui DDCS et DRJSCS), avec deux fédérations de l'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement et l'UFCV. Jeunesse et Sports et la CAF avaient décidé de labelliser un programme de qualification des accueils collectifs de mineurs (ACM), ex CLSH et CVL, et, pour cela, de lancer un appel d'offres auprès des fédérations d'éducation populaire, en leur demandant d'accompagner des ACM dans le souci d'une meilleure qualité de l'offre, ce qui est un enjeu éducatif et démocratique fondamental. Les auteurs font apparaître qu'en donnant de la méthodologie de projet, de la méthodologie du diagnostic, donc en outillant techniquement les animateurs et les structures, ils en avaient de fait et à leur corps défendant quelque peu occulté le sens. Le projet est un outil, ce n'est pas un but. La technique est au service du sens.

Un quatrième point porte sur le regard sur les jeunes, sur les familles, sur leurs compétences. Certains discours sont extrêmement ambigus : l'appel à participation, à la citoyenneté, adressé (comme par hasard ?) exclusivement à certaines catégories de population, a pour implicite qu'elles ne sont pas citoyennes, qu'elles ne participent pas. Or si nous ne rentrons pas sur les territoires à partir du seul point de vue institutionnel (qui peut être celui de la DDCS, de la CAF comme celui des centres sociaux ou des MJC), force est de constater qu'il s'y passe des choses, en dehors de nos propres logiques, sous d'autres formes. Les populations, les habitants, les citoyens, a fortiori les jeunes, ne parlent pas de projet. Ce terme n'appartient pas à leur vocabulaire : un jeune ne participe pas ; il fait de la musique, fait du foot, voit des copains. Notre langage institutionnel nous empêche de prendre conscience de certaines réalités, de certaines dynamiques pourtant présentes sur les territoires.

Le cinquième point se réfère au texte introductif de la rencontre : « jeunes, acteurs, professionnels, institutions ». Cela a été souligné, il existe des temporalités différentes, des territoires différents et des représentations différentes. C'est incontestable. Il nous faut cependant aussi interroger une expression comme « le territoire des jeunes ». **Les jeunes ne sont pas sur un territoire** (pas plus que la plupart d'entre nous), **mais sur plusieurs territoires, qui ne sont pas les territoires administratifs ni ceux des professionnels.** Ils sont sur une multitude de territoires, selon le moment de la journée ou leurs activités, y compris sur des territoires virtuels sur lesquels ils peuvent circuler et faire des rencontres, créer du réseau. Ce sont des données avec lesquelles il faut faire.

Par ailleurs, et ce n'est pas contradictoire avec ce qui précède, il faut aussi **se méfier du discours de critique systématique des institutions**, que l'on peut entendre aussi chez des professionnels, que l'on a aussi parfois entendu aujourd'hui dans les ateliers. **Nous sommes tous ici des acteurs institutionnels, voire des acteurs politiques.** Ce me semble très important à affirmer. Et nous ne pouvons pas avancer si nous sommes dans cette représentation où les institutions sont porteuses de tous les maux, y compris quand elles nous demandent de l'évaluation. Certes on peut constater en ce moment une dégradation accélérée et un mouvement vers une bureaucratisation extrêmement forte, c'est incontestable, avec une

⁽⁴⁾ Pour une animation enfance jeunesse de qualité. L'expérience du Calvados, sous la direction de Natacha Blanc, Les Cahiers de l'INJEP, 2010.

confusion entre contrôle et évaluation. Mais **il ne semble pas illégitime de leur part de demander des évaluations sur ce qui relève de l'investissement public.** Ceci dit, **que fait-on de cette contrainte ? Rien ne nous empêche d'ajouter de l'évaluation qualitative,** d'argumenter en disant que nous n'avons pas atteint les objectifs envisagés pour telle ou telle raison, et que cela nous permet de nous interroger sur les modalités de mise en œuvre comme sur les objectifs eux-mêmes. Nous ne faisons pas l'évaluation (seulement) pour les institutions mais pour la dynamique de la structure, pour réfléchir collectivement autour du projet et pour le piloter, le faire évoluer. C'est vrai que cela prend du temps, mais c'est aussi in fine un moyen de gagner du temps. C'est bien grâce à ce travail d'intelligence collective, de réflexion sur le sens du projet et de la manière dont nous l'avons mené et dont nous pourrions le mener différemment que nous allons pouvoir avancer tous ensemble.

Et cela pose une autre question : **est-ce que la politique de jeunesse sur le territoire n'est que la politique décidée légitimement et mise en œuvre par la municipalité ? ou est-ce que c'est l'action publique portée par l'ensemble des acteurs sur un territoire au service de la jeunesse ?** Pour conduire un projet de territoire, il ne s'agit pas d'être d'accord sur tout, mais sur certains axes clairement identifiés. Sur d'autres, nous pouvons être dans le débat, le conflit constructif, ce qui participe de la vie démocratique.

Autre terme qui participe d'une rhétorique obligée : le partenariat. Il y a eu aujourd'hui un grand absent lorsque l'on veut mener une politique enfance jeunesse, c'est l'école. Certes **le partenariat avec l'Éducation nationale n'est pas facile mais ne l'excluons pas a priori.** Nous avons parlé de ne pas « segmenter » les enfants et les jeunes, et en conséquence il importe que les acteurs éducatifs travaillent ensemble. Et une politique éducative ne s'arrête pas à 16 ans, à un moment où nous parlons d'éducation et de formation tout au long de la vie (on retrouve l'utopie de l'éducation permanente). C'est important. Pendant longtemps l'État « Jeunesse et sports » ne s'est occupé que du loisir alors que les jeunes commençaient à se poser des questions de logement et d'emploi. Aujourd'hui, la tendance serait de ne parler que d'insertion sociale et professionnelle, comme s'il fallait occulter la culture et l'éducation. Pourtant, le décrochage scolaire à 16 ans, dont on parle beaucoup aujourd'hui, est le produit d'un certain nombre de ruptures antérieures. **Si une politique de jeunesse ne saurait se réduire à une politique éducative, l'éducation en est un des axes.**

Ensuite, il ne faut pas oublier des **partenaires essentiels : les enfants et les parents** ne peuvent être que des « destinataires ». Il y a une dérive que nous avons pu observer, Dominique Glassman l'a bien montré à propos des projets éducatifs locaux ou des contrats éducatifs locaux, et qu'on revoit dans le dispositif de Réussite éducative : les indicateurs d'évaluation portent essentiellement sur la fréquence des réunions entre partenaires, le nombre d'institutions ou de professionnels mobilisés. **Méfions-nous alors que le partenariat ne devienne pas sa propre finalité.** Certes que les institutions et les professionnels se rencontrent est déjà un progrès mais la question fondamentale est celle de l'effet sur les territoires, sur les jeunes ; comment le mesurons-nous ? D'où la question : quelle évaluation voulons-nous ? et comment associons-nous les bénéficiaires supposés à l'élaboration des projets qui sont censés les concerner et à leur évaluation ?

Une sixième remarque concerne les animateurs. Il a beaucoup été insisté sur le fait qu'on ne pouvait pas travailler si on ne partait pas des pratiques et sociabilités les jeunes. Il semble important de le rappeler. Il a été beaucoup souligné qu'une première étape indispensable est de reconnaître la réalité voire la légitimité des pratiques et sociabilités juvéniles. Mais c'est un point de départ... pour aller ailleurs. **On ne grandit pas dans le face-à-face avec soi-même. Éduquer c'est littéralement altérer, rencontrer l'autre, de l'autre. À condition que l'on considère que l'animation a aussi une dimension éducative ou pédagogique !** Il ne faudrait pas oublier, et ce n'est pas pour revenir avec nostalgie aux années du Front populaire ou aux années 1950, le référentiel démocratique. Dans un certain nombre de centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs, nous avons des jeunes qui sont souvent de milieu populaire – et les plus précarisés n'y viennent même pas - et ceux des classes moyennes et supérieures vont ailleurs, vers une offre plus qualifiée. **Un des enjeux est aussi d'ouvrir vers cette offre qualifiée qui ne saurait être réservée à quelques uns.** En disant cela, il ne s'agit aucunement de s'enfermer dans des formes scolaires d'accès à la culture, ou dans ce qu'on appelait les « cultures légitimes ». Il est fondamental aujourd'hui de dire : le centre de loisirs, la maison de quartier doivent aussi permettre à des enfants et des jeunes de milieu populaire d'avoir accès aux livres, au cinéma de qualité, au théâtre, à des activités sportives diversifiées, et pas seulement au foot. Rappelons-nous par exemple les chiffres désolants relatifs à la pratique de la lecture

par les garçons (les filles sont meilleures) et faisons le lien avec ce qui leur est proposé par les politiques de jeunesse ou éducatrice ou par les structures. Se pose alors la question de la qualification des animateurs puisque, dans nombre de cas, on s'aperçoit que ils ont les mêmes préventions que les publics qu'ils encadrent à l'égard d'une certaine culture. Or **il s'agit de permettre à tous d'accéder aux mêmes œuvres ou pratiques de qualité. Comment amener les jeunes à d'autres formes de culture si, soi-même, on a ces réticences ? Ce ne sont pas les animateurs qui sont en cause, mais cela pose la question de la formation initiale des animateurs, de la formation continue, de l'accompagnement par les fédérations ou par les municipalités.** Si on transige là-dessus, on en arrive à dire que les enfants de pauvres, finalement, ont droit à une pauvre culture, ce qui interroge. Et le discours sur l'égalité de toutes les formes de culture ou d'expression ne fait qu'entériner les inégalités de classes.

L'animateur est un généraliste, la professionnalisation de l'animation se fait au moment où naissent les grands ensembles. Les animateurs vont participer au lien social, à mettre de « l'âme » (« anima ») dans la cité. Ils ne s'adressent pas spécialement aux jeunes. Dans les années 80, avec l'entrée dans la crise, on leur demande de devenir des professionnels de la jeunesse, des acteurs de « la paix sociale ». Cette question relève d'un choix de valeurs, donc du politique : quel homme voulons-nous ? Quelle société voulons-nous ? En outre, à un moment donné, on utilisait un terme devenu semble-t-il obsolète, voire un peu « obscène » (au sens étymologique, « hors scène ») : le « temps libre ». Nous allions rentrer dans la société du temps libre, l'homme allait pouvoir s'épanouir en dehors du travail. Aujourd'hui, on nous dit – et au plus haut niveau – que l'essentiel est l'insertion sociale et économique, le travail quand ce n'est pas l'argent ou la consommation. Il devient urgent de repenser aux propos de la philosophe Hannah Arendt, selon laquelle un homme complet est quelqu'un qui se développe sur trois champs : le travail (on est bien dans l'insertion mais aussi dans une certaine forme d'utilité sociale et de champ de reconnaissance), l'action (et là elle pense à l'action politique, la place dans la cité) et la création. Il s'agit bien là d'un idéal humaniste, d'une sorte de « projet de civilisation » dans lequel l'éducation populaire peut se retrouver.

Ajoutons que l'éducation est par définition le monde de l'incertitude. Freud disait qu'il y avait trois métiers impossibles : gouverner, soigner et éduquer. Par définition, dans l'éducation, on ne maîtrise pas – et quelque part c'est bien. Quelqu'un qui devient autonome est quelqu'un qui rejette son père, son maître, et c'est cela une éducation réussie. D'où notre interrogation sur le sens des appels à participation des jeunes dans des formes instituées, prescrites, conformes, alors même que l'on est par ailleurs dans l'injonction à l'autonomie. Double discours ?

Mon dernier point veut insister sur le fait qu'**une politique de jeunesse interpelle aussi la politique d'urbanisme, d'aménagement, l'action sociale, culturelle... d'un territoire.** C'est la place accordée ou permise à l'informel, de plus en plus importante aujourd'hui, la place des activités entre pairs qui est aussi posée. Cela dépendra certainement de la qualité de ce qui s'est fait à l'école, de ce qu'ont fait les animateurs et les familles, mais pas seulement... Donc, aujourd'hui, travailler sur une politique de jeunesse, concerne bien sûr les animateurs, les éducateurs de prévention, les enseignants et les familles mais interroge aussi : quelle politique de territoire, quel urbanisme, quel aménagement, quelle mixité ? Pas la mixité comme « slogan à tout faire », mais la mixité sociale, la mixité générationnelle, la mixité d'origine, parce que plus le territoire est riche, plus on s'enrichit, plus on s'ouvre. Les ghettos, ceux où les gens sont assignés mais aussi les « gated communities » qui tendent à se développer où on choisit de ne vivre que dans « l'entre-soi » d'une certaine classe sociale, d'une certaine classe d'âge, d'un certain milieu, constituent à cet égard une régression anthropologique, éthique, cognitive. L'enjeu aujourd'hui est celui de l'accueil. C'est pourquoi j'évoquerais volontiers un autre philosophe, Avishai Margalit. Il ne parle pas de société juste, qui ne poserait que la question de la redistribution, mais d'une société décente. Qu'est-ce qu'une société décente ? C'est, nous dit-il, « une société où les institutions n'humilient pas ». Or l'expérience que font un certain nombre de jeunes, entre autres des jeunes des quartiers, ce sont effectivement des institutions humiliantes. Nous pourrions le mettre devant toutes les mairies, les commissariats de police, les écoles.

Je terminerai par l'expression d'un désaccord amical avec Chafik Hbila, - nous en avons déjà parlé entre nous -, à propos de l'« espace public » : son approche me semble trop restrictive. Certes la question des jeunes qui occupent l'espace public relève de la sociologie de l'urbain ; c'est aussi parfois une question d'ordre public, il ne faut pas être naïf. Mais elle s'inscrit aussi dans une réflexion qui relève de la

⁽⁵⁾ Avishai Margalit, *La société décente*, Climats, 1999.

philosophie politique. La conduite des jeunes sous l'abribus, dans la rue, de ces jeunes qui peuvent déranger le rêve sécuritaire d'une société aseptisée ou de « risque zéro » a une dimension proto-politique. Ils nous disent : « *Nous sommes chez nous sur ce territoire et nous voulons être reconnus en tant que tels* ». Ils ne se cachent pas, ils sont là dans des sociabilités entre pairs. Créer du lien social, du lien intergénérationnel appelle qu'on leur reconnaisse cette place. Abdelmalek Sayad⁽⁶⁾ parlait de « légitimité ». Reconnaître leur légitimité à être sur un territoire, c'est aussi pouvoir ensuite leur dire : vous êtes légitimes sur ce territoire, mais d'autres gens, d'autres classes d'âge sont tout aussi légitimes, et il faut donc travailler pour vivre les uns à côté des autres et, mieux, les uns avec les autres. Tant que nous dénierons cette légitimité à certaines populations, nous ne pourrons aller que vers des actes d'exaspération qui parfois prennent des formes que nous pouvons regretter, et qu'il faut aussi condamner, mais qui sont porteuses de sens.

⁽⁶⁾ Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Raisons d'agir, 2 volumes, 2006.

Vers un approfondissement du travail inter-réseaux

À l'issue de la Journée, et au regard de son intérêt auprès des participants, le groupe organisateur a annoncé vouloir poursuivre la dynamique de travail engagée. Ainsi, au-delà de leurs réseaux respectifs pour lesquels les deux fédérations entendent agir spécifiquement, il a été proposé que le travail collectif et inter-réseaux de réflexion entamé lors de la Journée d'échanges puisse se prolonger.

Ce prolongement doit se formaliser, début 2011, par la mise en place de deux groupes de travail concernant deux questions apparues comme centrales lors des ateliers de la Journée d'échanges :

- **la question du projet de structure, réinterrogé par les pratiques sociales des jeunes.** Si les ateliers consacrés aux pratiques sociales des jeunes et de la notion de projet ont démontré les différences d'interprétations et de représentations sur ces questions, des pistes de réflexion partagées ont émergé, notamment autour des différents types de projets (de structure, projet d'activités, etc...), et de l'évolution du rôle éducatif des animateurs. À partir des pratiques des équipes, il s'agira de réfléchir, d'une part aux conditions de réussite d'un projet émancipateur, d'autre part au rôle éducatif des animateurs face aux nouvelles pratiques sociales.
- **la question de la place des structures dans les territoires.** La rencontre a mis en lumière deux enjeux : d'abord la nécessité de réussir à articuler, de manière cohérente, une multitude de territoires différents dans les pratiques quotidiennes, malgré parfois les contradictions perceptibles ; ensuite la grande variété des rapports au(x) territoire(s), autant dans la perception que dans la compréhension de ce qui s'y joue, en fonction de sa présence, de son usage, de son statut, de ses visées...

Le groupe de travail éclaircira ces deux points à travers les pratiques de repérage et de prise en compte des potentialités des territoires, pour veiller à mieux concilier la logique de traitement des problèmes et des besoins avec une approche plus positive et prometteuse que porte le développement social local.

Les travaux tirés de ces groupes inter-réseaux pourraient être restitués et mis en débat dans le cadre d'une deuxième Journée départementale d'échanges en octobre 2011, à destination des structures des réseaux, mais également des collectivités territoriales et de l'État.



Fédération départementale des Centres Sociaux et Socio-culturels du Val d'Oise
66-68 rue Gisors, 95300 Pontoise
tél. 01 39 09 92 92 • mail : fdcsx95@wanadoo.fr

FDMJC 95

Fédération départementale des MJC et associations d'Éducation Populaire
du Val d'Oise
7 rue des Gobelins, 95100 Argenteuil
tél. 01 39 96 03 95 • mail : direction@fdmjc95.org

Rencontre organisée
avec le soutien financier de



Direction Départementale
de la Cohésion Sociale



et l'appui
du



Pôle
de ressources
Ville et
développement social